Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20240320-10-MARS2024-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

VILLE DE LA POSSESSION.RE
Ensemb' toujours mieux !

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
AFFAIRE N°10/MARS/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

NOTA :
Le Maire certifie que :
- La convocation a été adressée le : 14 mars 2024 (L.2121-17 du CGCT)
- La synthèse des votes du Conseil Municipal a été affichée et mise en ligne le : 25 mars 2024

Le Maire,

Vanessa MIRANVILLE

SÉANCE DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à seize heures trente s'est réuni en séance ordinaire le Conseil Municipal de La Possession sous la présidence de Mme Vanessa MIRANVILLE, Maire.

ÉLUS PRESENTS :
Vanessa MIRANVILLE - Maxime FROMENTIN - Michèle MILHAU - Jocelyne DALELE - Marie Line TARTROU - Henri ANANELIVOUA - Josian ACADINE - Christian JOLU - Christopher CAMACHETTY - Marie Josée POLEYA - Éliette DABIEL TABLEAU - Sylvio DIJOUX - Pascale VAR COURTOIS - Christophe DAMBREVILLE - Jean Bernard MONIER - Armand VIENNE - Denise FLACONEL - Florence HOAREAU - Jacqueline LAURET - Fabiola LAGOURDE - Édmée DUFOUR - Gilles HUBERT - Camille BOMART - Marceau JULENON - Philippe ROBERT – Charles DE LAUNAY

ÉLUS REPRESENTÉS :

Jean Marc VISNELDA procuration à Jocelyne DALELE - Claude CELESTE procuration à Marie Josée POLEYA - Odile ABRAL procuration à Fabiola LAGOURDE - Frédérique GRONDIN procuration à Marceau JULENON - Valérie MAREUX TRECASSE procuration à Christopher CAMACHETTY - Amandine TAVEL procuration à Gilles HUBERT - Marie-Annick DOBARIA procuration à Florence HOAREAU

ÉLUS ABSENTS :

Houssamoudine AHMED - Mireille GERBITH - François DELIRON - Laurent MARCELINA – Yannick POULOT - Fabienne ILAHA - Josian ACADINE (Affaires N°05 à 19 sauf N°11 et 12) - Philippe ROBERT (Affaires N°05 à 19 sauf N°11 et 12)

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance.
M. Christopher CAMACHETTY ayant obtenu l'unanimité des voix, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a déclaré accepter.
Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant (26 élus présents à l'ouverture de séance) pour délibérer valablement, le Maire a déclaré la séance ouverte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :
- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20240320-10-MARS2024-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

VILLE DE LA POSSESSION.RE
Ensemb' toujours mieux !

AFFAIRE N°10 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION "CRÈCHE AND GO" POUR LE MULTI ACCUEIL ANSELLIA – ANNÉE 2024

Le Maire rappelle que le multi accueil « Ansellia » ouvert depuis le 2 juin 2014, propose, depuis le 1er Janvier 2023, 56 places agréées. Cette offre complète les 140 places agréées que propose déjà la commune de La Possession, à travers ses propres multi accueils.

Une tarification accessible est ainsi proposée aux possessionnais pour l'accueil de leur enfant, via les financements de la Prestation de Service unique (PSU) au profit du gestionnaire, s'adaptant aux ressources et la composition du foyer.

Ainsi, il est proposé aux familles du territoire un large panel de modes de garde : crèches, micro-crèches, assistantes maternelles, garde à domicile, ou maison d'assistantes maternelles.

Le multi accueil « Ansellia » est géré par l'association Crèche and Go. Il contribue à l'accueil de jeunes enfants possessionnais.

Pour rappel, le cofinancement de la Commune est plafonné selon les critères préconisés par la CAF de la Réunion dans le cadre du Bonus Territoire de la Convention Territoriale Globale (CTG), signée le 16 novembre 2022.

Pour tout gestionnaire, ce document cadre prévoit un financement de la CAF (PSU, bonus CTG, et de la participation des familles) au maximum à hauteur de 90% et un financement de la Commune jusqu'à 10% des charges de fonctionnement.

Rappel et proposition :

	2022	2023	Proposition 2024
Bilan annuel de fonctionnement EAJE « Ansellia »	942 798,00 €	Bilan en attente au 31/03/2024	-
Plafonnement du cofinancement de la Commune à 10%	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €
Capacité d'accueil agréée	50 places	56 places	56 places

Considérant l'engagement pris de la Commune dans la CTG, aux côtés de la CAF de la Réunion, de créer entre 2023 et 2026, 143 places nouvelles au tarif PSU, il est nécessaire de déterminer des modalités financières pour tout gestionnaire, porteur de projet Petite Enfance, actuels et à venir.

Cette proposition vise à sécuriser la contribution de la Commune, conformément à ses engagements contractuels et sa volonté de proposer un service à la population adaptée à sa démographie et à l'aménagement de son territoire, dans un contexte budgétaire contraint et inflationniste.

Cette convention, jointe en annexe, précise les modalités de versement de la participation de la CAF de La Réunion et de la Commune de la Possession, au profiter de la pérennisation de la structure « Ansellia » sur le territoire.

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20240320-10-MARS2024-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

VILLE DE LA POSSESSION.RE Ensemb' toujours mieux !

Il est proposé de s'engager sur l'exercice 2024, au regard du budget prévisionnel de l'année N, du bilan de l'année N-1, conformément aux dispositions actuelles et à venir dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre la CNAF/CAF de la Réunion.

La commission Epanouissement du Citoyen réunie le 08 mars 2024 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal,

À l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés :

- **Approuve la convention d'objectifs et de moyens *(jointe en annexe)* ;**
- **Autorise le versement de la subvention à l'association Crèche and Go à hauteur de 90 000,00 euros, au titre de l'exercice 2024 ;**
- **Autorise l'encaissement des prestations prévues dans la Convention Territoriale Globale entre la CAF de la Réunion et la Commune de la Possession ;**
- **Autorise Mme le Maire ou toute personne habilitée à signer tous les actes afférents à cette opération.**

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le secrétaire de séance

Christopher CAMACHETTY

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE